



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 30 avril 2018

Les villes se félicitent des mesures de l'Agenda Intégration Suisse

Le Conseil fédéral a approuvé l'«Agenda Intégration Suisse» et décidé d'élargir son engagement dans le domaine de l'intégration des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire. L'Union des villes suisses s'en félicite expressément. Le lancement de l'Agenda Intégration s'harmonise avec la réorganisation du système d'asile comprenant des procédures accélérées et peut contribuer à la réduction des coûts de l'aide sociale dans les villes et les communes.

La Confédération et les cantons se sont mis d'accord dans l'«Agenda Intégration» sur des objectifs et processus contraignants dans le domaine de l'intégration et ont ainsi également lancé un processus visant à harmoniser les mesures d'intégration à l'échelon national. Par exemple, les cours de langue ou les bilans de compétences (évaluation du potentiel) seront effectués dans toute la Suisse. De la perspective des villes, cela doit être salué expressément. Si la mise en œuvre de l'Agenda Intégration réussit, ce sera une contribution décisive à l'amélioration de l'intégration sociale comme économique des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire. Les villes et les communes espèrent que cela amènera un allègement des charges d'aide sociale, qu'elles cofinancent dans de nombreux cantons. L'Agenda Intégration s'harmonise par ailleurs avec l'accélération de la procédure d'asile, qui commencera en 2019 et qui elle aussi devrait accélérer l'intégration des réfugiés admis.

Respecter les activités d'intégration des villes et les compenser financièrement

L'Agenda Intégration s'appuie sur les structures existantes des cantons et des communes et les élargit. Du point de vue des villes, il est correct que son objectif consiste notamment à renforcer la gestion des cas et l'évaluation du potentiel. Pour réussir une intégration ciblée, il est primordial de connaître avec précision les compétences des personnes immigrées et de leur offrir des mesures d'amélioration adaptées. Les mesures de formation ou de promotion linguistique peuvent réussir à rendre les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire aptes à affronter le marché du travail. Sachant que l'évaluation du potentiel et le coaching génèrent beaucoup de travail pour les services cantonaux et communaux, les fonds supplémentaires accordés par le Conseil fédéral sont justifiés.

Les cantons et les communes assument déjà aujourd'hui de lourdes charges financières en matière d'intégration. Par le passé, l'Union des villes suisses avait toujours préconisé de renforcer financièrement le domaine de l'intégration au niveau fédéral afin d'éviter les coûts consécutifs. Les villes disposent de vastes connaissances en matière d'intégration et ont, entre autres par leurs services spécialisés, fait partie des pionniers dans ce domaine politique en Suisse. Là où les activités des villes correspondent à l'Agenda Intégration, par exemple dans le cas des coachings réalisés par les spécialistes des villes, ces activités doivent être intégrées dans la mise en œuvre de l'agenda et faire l'objet d'une compensation financière.

Informations complémentaires:

Conseiller national Kurt Fluri, président de l'Union des villes suisses, maire de Soleure,
tél. 079 415 58 88.

Carol Mauerhofer, responsable de la communication de l'Union des villes suisses, 031 356 32 44.



Informations complémentaires sur l'Union des villes suisses

L'Union des villes suisses compte 132 membres. Elle représente les intérêts et les préoccupations des villes, des agglomérations et des communes urbaines et constitue ainsi la voix de la Suisse urbaine, où habitent près des trois quarts de la population suisse et où sont générés 84 % du produit économique de notre pays.